



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 29 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Destouches (arrivé à 21h00), Mme Chevallier, M. Rousseau, Mme Coudray, M. Pivert, M Gille, Mme Chupin, M. Feller.

Absents excusés : M. Antongiorgi (pouvoir à Mme Chupin), M. Destouches (pouvoir à Mme Chevalier jusqu'à 21h00), M. Bayon (pouvoir à M. Martin), Mme Loisel (pouvoir à M. Delarue), Mme Antongiorgi (pouvoir à Mme Coudray), M. Mabrouk.

Secrétaire de séance : M. Delarue

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

1. Budget assainissement : admission en non-valeur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 543,80 € correspondants aux factures d'assainissement non payées en 2011 et 2012 malgré les efforts de la Trésorerie de Maintenon pour retrouver le redevable.

2. Régie de recettes – modification des produits à encaisser.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter à la liste des produits à encaisser de la régie communale les produits portant sur l'organisation des concerts et des conférences.

3. Concerts : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la CC des Portes Euréliennes d'Ile de France pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des trois concerts qu'elle organise en 2017.

4. Radar pédagogique : achat d'un mât fourreau supplémentaire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire l'acquisition d'un mât fourreau supplémentaire pour transférer rue de l'église le radar pédagogique installé rue de Maintenon pour un montant de 397,80 € TTC.

5. Budget commune : décision modificative n° 24400/2017-01.

Suite à la décision d'acquérir un mât fourreau, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer la somme de 400 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement du budget communal 2017.

6. Ecole Hélène Boucher : installation d'un radiateur de chauffage mural.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer la partie de la trame de chauffage par le sol qui ne fonctionne plus par un appareil de chauffage mural pour un montant de 1 644,36 € TTC.

7. Budget commune : décision modificative n° 24400/2017-02.

Suite à la décision de fourniture et pose d'un radiateur mural, le Conseil municipal décide à l'unanimité de transférer la somme de 1 650 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement du budget communal 2017.

Arrivée de Monsieur Destouches à 21h00.

8. SAFER : procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal donne son accord pour l'ouverture de vérification afférente aux parcelles présumées sans maître énumérées ci-dessous en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal.

N° Compte	Compte de propriété (nom des propriétaires)	Section	N°	Surface cadastrale (en m2)	Nature cadastrale	Classe	Lieu-dit
D00083	DECONYNCK Rolande (Mme) EPX CHOUMOULDJIEN	A	30	1959	BP	1	La Prairie de la Voise
		A	31	4557	BP	1	La Prairie de la Voise
G00034	GREAU Paul (M)	A	64	286	BP	1	La Prairie de la Voise
D00027	DHUY Henri Eugène (M)	A	234	100	BT	2	Les Pâtures
		A	721	99	BT	2	Yermenonville

G00033	GRANGIRARD Georges (M)	A	716	107	BT	2	Yermenonville
L00016	Suc. LEGRAND Charlotte (Mme) EPX LECLAIR Emile	B	306	560	BT	2	Les Alliés
G00030	Ind. GOUGIS Oscar et Gustave (M)	B	207	496	BT	3	La Grande Voie
R00014	Suc. RICHARD Louis Denis (M)	B	227	840	BP	1	La Grande Voie
J00001	JEHANNET Maurice (M)	C	225	190	BT	3	Les Petites Aunaies
J00008	JUIN Marius (M)	B	114	230	BT	3	La Grande Voie
V00023	VIDECOQ Paul (M)	C	374	840	BP	1	La Corvée
R00009	RENOULT Paul (M)	C	378	2261	BP	1	La Corvée
B00105	GRANGE Germaine née BORDIER (Mme)	B	121	250	BT	3	La Grande Voie
		B	123	1670	BP	1	La Grande Voie
		B	173	550	BP	1	La Grande Voie
F00006	FIOT Camille Jean (M)	A	261	305	BT	2	Les Pâtures
G00021	GIRARDIN Paul Gabriel (M)	B	171	1092	BT	3	La Grande Voie
D00023	DENIAU François Ernest (M)	B	168	24	BP	1	La Grande Voie
		TOTAL		16 416			

9. SAEDEL : compte rendu annuel 2016 de l'opération « Lotissement Les Closeaux ».

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu annuel 2016 de l'opération « Lotissement Les Closeaux » établi par la SAEDEL.

10. Subventions aux associations 2017.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter la répartition des subventions aux associations pour 2017.

11. Adhésion à la Maison de la Beauce pour 2017.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Maison de la Beauce en 2017 pour un montant de 110 €, somme qui correspond à l'adhésion d'une commune de 500 à 1000 habitants.

12. Rue de la Gare : diagnostic géotechnique.

Suite à la demande d'un agriculteur d'utiliser la rue de la Gare pour le passage de camions chargés de betteraves, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (1 voix contre – 13 voix pour) décide de faire un diagnostic géotechnique de cette voie communale pour un montant de 2 100 € TTC.

13. Budget commune : décision modification n° 24400/2017-03.

Suite à la décision de faire un diagnostic géotechnique rue de la Gare, Le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents (1 voix contre – 13 voix pour) de transférer la somme de 2 100 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement du budget communal 2017.

14. Compte rendu des Syndicats et des Commissions

Commission « Affaires scolaires » :

Monsieur Destouches rend compte du dernier conseil d'école du regroupement pédagogique de Yermenonville-Houx. Un retour probable à la semaine des 4 jours est envisagé pour la rentrée 2018-2019. A la mi-juin, 85 élèves sont inscrits à répartir entre les 4 classes.

Monsieur Pivert rend compte du dernier conseil d'école de la maternelle de Gas. 78 enfants sont inscrits en maternelle (15 en petite section, 34 en moyenne section et 29 en grande section).

Départ de Monsieur Gille à 23h00.

15. Questions et affaires diverses

- Fibre optique :

Aucune amélioration notable n'ayant été constatée par les abonnés, comme l'atteste les personnes qui ont répondu à l'enquête, une nouvelle réunion est organisée le mercredi 5 juillet à Yermenonville avec les élus du département, de la Communauté de communes, du Syndicat Eure et Loir Numérique et de SFR.

Séance levée à 23h15

Le Maire,
Bernard MARTIN

INFORMATIONS DIVERSES

Le Syndicat de la Voise et de ses affluents souhaiterait communiquer les informer les riverains des cours d'eau de Bassin de la Voise sur le risque « inondation ». Pour cela, le syndicat propose de recueillir dans un fichier les adresses mail des personnes souhaitant être informées.

Le but étant par exemple d'envoyer un mail aux personnes habitant ou disposant d'un terrain en zone inondable lorsqu'un éventuel risque de débordement survient.

Ceci leur permettrait de prendre les dispositions nécessaires comme la mise en sécurité des biens exposés au risque.

Pour cela, les demandes devront être adressées à l'adresse suivante :

smva28@orange.fr

BIBLIOTHÈQUE



NOUVEAU

Vous pouvez emprunter des liseuses dans votre bibliothèque à Yermenonville : un choix varié de livres et de revues est à télécharger sur tablettes, liseuses et smartphones **gratuitement**.

Renseignements au 02 37 32 31 86

Pendant les vacances la bibliothèque sera ouverte :

Les samedis de 11 h à 12 h 30 : 8 et 22 juillet 2017 et le 19 août 2017

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Fermeture pendant les vacances d'été : du 31/07/2017 au 25/08/2017

DÉJECTIONS CANINES

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ou tout autre endroit ne devienne pas des toilettes publiques canines.

	<p>Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les pelouses, les espaces verts publics, les aires de jeux, par mesure d'hygiène bien compréhensible et par nécessité de propreté du domaine public que chacun est en droit d'attendre.</p> <p>La vue d'une crotte de chien n'est guère plaisante. Une seule solution :</p> <p style="text-align: center;">RAMASSER LES DÉJECTIONS.</p> <p>Il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet... On trouve dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage,</p> <p>Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.</p>
--	--

Marcher tranquillement dans la rue sans regarder où l'on met les pieds, c'est tellement agréable n'est-ce pas ?